

PROJET DE « HUB MINIER REGIONAL »

Note de présentation

JUIN 2015

ABDOULAYE LY

Résumé exécutif

Le développement d'un « Hub minier régional » est une composante des 27 projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il a pour objet de faire du Sénégal un centre de référence dans le domaine des mines en Afrique de l'Ouest, à travers la mise en place d'un dispositif d'offres diversifiées d'équipements (y compris la logistique), de services et de formation dans l'économie minière. Cette offre est conçue pour servir à la fois les besoins des exploitants dans les exploitations établis au Sénégal et sur l'étendue des pays Ouest Africains, avec le Sénégal comme base opératoire.

Au titre de la gouvernance, le projet est logé au Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat. Le but visé est de tirer profit des activités de promotion du Sénégal auprès des investisseurs, pour les sensibiliser sur les opportunités offertes par l'essor des mines au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. De même, l'option participe de la volonté de rationaliser les procédures, en capitalisant les acquis de ce département dans les relations avec le secteur privé, la conduite des réformes sectorielles et l'amélioration de l'environnement global des affaires. Pour sa conduite, Monsieur le Président de la République a bien voulu nommer M. Abdoulaye LY¹, Directeur de la Promotion des Investissements, au poste de Chef de projet du hub minier régional, par arrêté N°10.836 du 30 juin 2014.

Dès sa désignation, celui-ci s'est attelé à établir son programme de travail articulé avec les objectifs du projet. Des propositions devraient être soumises aux parties prenantes identifiées pour constituer le Comité de pilotage. Elles pourraient formuler des propositions et observations que la lettre de mission appelle de leur part.

Les investisseurs présentant un intérêt pour le projet de hub minier régional sont invités à s'approcher du Chef de projet pour toutes informations. En particulier, ils pourraient définir et présenter leurs conditions et leurs attentes en termes de félicitations spécifiques.

¹ *Abdoulaye LY, Chef de projet, Directeur de la Promotion des Investissements
Immeuble Atryum Center, km 8 route de Ouakam ablydo@gmail.com
Tel : +221 78 637 06 28 / +221 33 864 92 93 ; BP 29590 Dakar Yoff SENEGAL*

Le présent document expose les grandes lignes sur projet de développement du « Hub minier régional » du Plan Sénégal Emergent (PSE). A cet effet, elle est axée sur quatre points, à savoir le contexte, les principales ressources minières, les composantes principales du projet et les axes de sa mise en œuvre.

I. Contexte et politique économique

Les vingt prochaines années seront marquées, au plan économique par la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui repose sur une vision : construire un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit » .

Dans cette perspective, le mode opératoire prévoit :

- le ciblage de 6 secteurs prioritaires identifiés, notamment les mines ;
- la définition de 27 projets structurants moteurs du PIB et intensifs en emplois ;
- la mise en œuvre de 17 réformes phares préalables ;
- l'option d'une mise en œuvre sur trois (3) axes opératoires, à savoir :

- **la transformation structurelle de l'économie** à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements. Cet axe s'inscrit dans une option de développement plus équilibré, de promotion des terroirs et des pôles économiques viables afin de stimuler le potentiel de développement sur l'ensemble du territoire ;

- **le renforcement du capital humain, de la protection sociale et Développement durable** devant donner lieu à l'amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables ;

- **le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance**, de la protection des droits et libertés et de la consolidation de l'État de droit afin de créer les meilleures conditions d'une paix sociale et le plein épanouissement des potentialités.

II. Principales ressources minières du Sénégal

Secteur des mines et fertilisants : messages clés

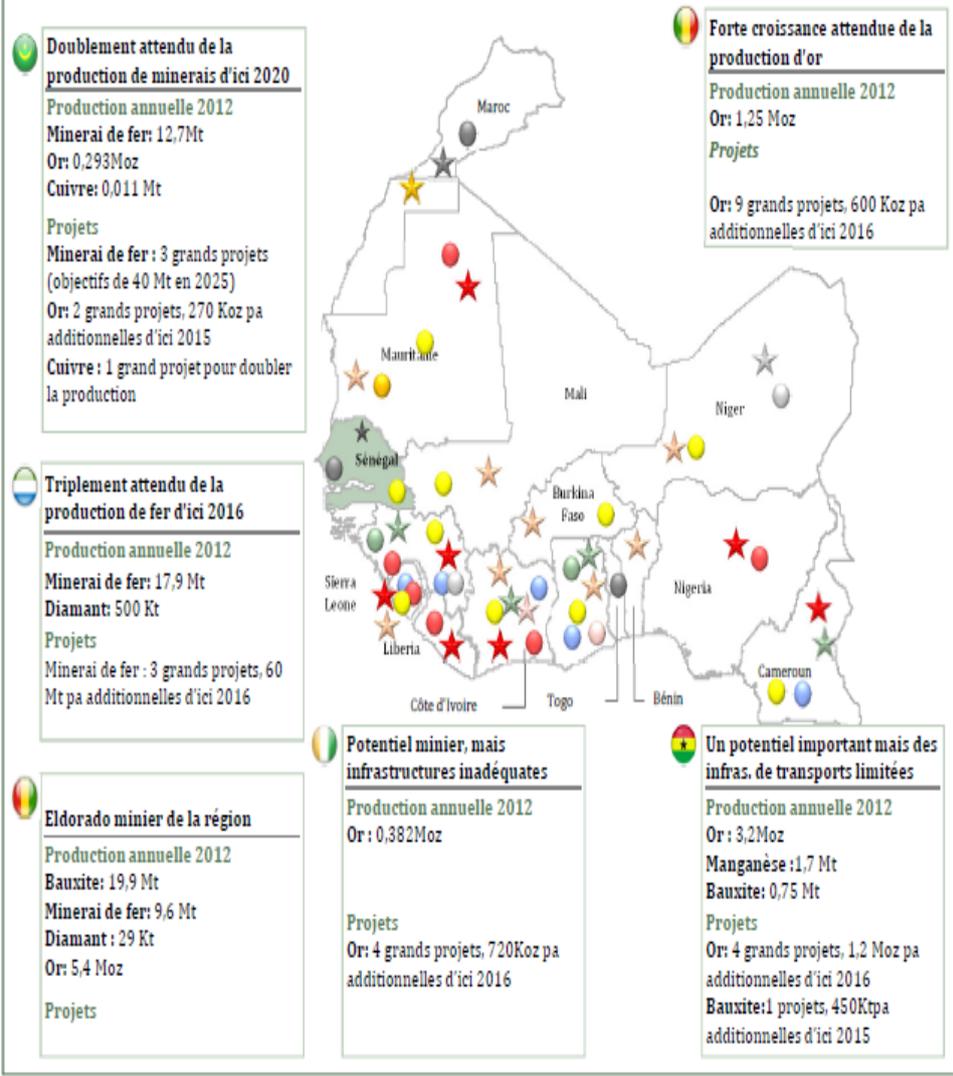
- **Un potentiel minier important mais nettement sous-exploité, et dont la valeur échappe au Sénégal**
 - Potentiel de ~70 000¹ Mds XOF de valeur des réserves, dont ~35 000 Mds en fer et ~25 000¹ Mds en phosphates
 - Un potentiel inexploité, la production (240 Mds XOF) ne représentant que ~9% du potentiel annuel
 - Plusieurs freins ralentissent le développement du secteur : exploration limitée, faibles investissements, lenteur des procédures, développement incontrôlé de l'orpaillage, faiblesse institutionnelle du ministère
 - Des concessions actuelles très avantageuses pour les exploitants miniers, limitant la valeur captée par l'Etat sénégalais
- **Valeur captée par l'Etat sénégalais : des initiatives fiscales et une politique de contenu local à mettre en œuvre**
 - Nécessité de réviser le code minier pour permettre une meilleure prise en compte des intérêts stratégiques de l'Etat
 - Mise en œuvre d'un plan de promotion du contenu local dont la part dans les recettes de l'Etat liées à l'activité minière pourrait atteindre ~50%
- **Relance du Fer à Falémé : un projet intéressant mais risqué**
 - Un projet intéressant, mais avec un risque très important de non aboutissement du fait que seuls 30% des projets annoncés suffisent pour satisfaire la demande et des exigences très élevées des acteurs miniers (eg marge EBITDA > 40%)
 - L'option de financement public des infrastructures augmente l'attractivité de Falémé pour les opérateurs (TRI >30%), mais avec un coût très élevé pour l'Etat et sans garantie sur l'exploitation
 - Tout en prolongeant les discussions en cours, 2 options alternatives mériteraient d'être explorées :
 - mieux lier le financement public des infrastructures à des garanties sur l'exploitation effective du gisement de Falémé, par un projet intégré liant les 3 projets port-rail-mine
 - prévoir un transport par pipeline pour optimiser l'attractivité pour les opérateurs miniers et construire les infrastructures publiques à moindre coût
- **Phosphates : un potentiel important mais mal exploité, appelant une impulsion forte de l'Etat**
 - 3 actifs importants : les gisements de Taïba, de Matam et du phosphate d'alumine
 - Mais un seul site actuellement exploité, et dans des conditions très peu favorables pour le Sénégal
 - L'Etat devrait à minima consolider ses participations et impulser une stratégie plus intégrée pour la filière (e.g. diversification de la production, redressement des ICS)
 - L'Etat pourrait également prospecter des investisseurs potentiels majeurs (e.g. QIA, Mubadala) pour valoriser pleinement le potentiel du phosphate d'alumine voire mettre en place un acteur national intégré
- **Or : un potentiel intéressant à valoriser, mais nécessité préalable de contrôler l'orpaillage**
 - Nombreux gisements découverts (eg Golouma, Massawa), mais des délais de mise en exploitation à accélérer
 - Nécessité d'encadrer l'orpaillage, aujourd'hui incontrôlé, pour préserver l'exploitation industrielle et l'environnement
- **Opportunité pour Dakar de devenir le hub de services miniers de la région, mais nécessité d'une impulsion très forte**
 - Boom minier dans la région (eg Guinée, Mauritanie, Mali), attirant de très nombreux acteurs miniers dans la région
 - Opportunité pour Dakar d'attirer ces acteurs en se positionnant comme hub minier (services, logistique, académique)
 - Mais nécessité d'une impulsion très forte pour gagner la course de vitesse avec les concurrents (eg Abidjan, Accra)

¹ Dont 260 Mt de phosphate d'alumine, si valorisé à 100\$/t – soit ~13 000 Mds XOF

MINES ET FERTILISANTS

Boom minier en cours en Afrique de l'Ouest offrant d'importantes opportunités potentielles au Sénégal

Principales activités minières et nouvelles exploitations¹

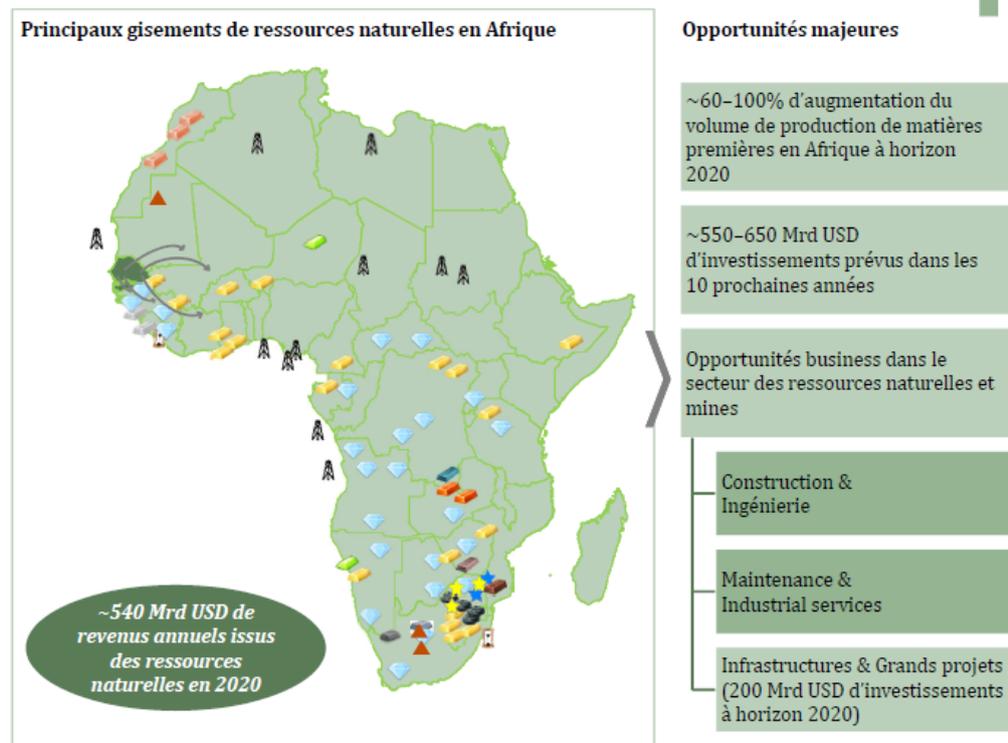


Principales exploitations minières	Projets de mines (expansion / nouvelle mine)
Fer	● ★ Fer
Or	● ★ Or
Diamant	● ★ Diamant
Bauxite	● ★ Bauxite
Uranium	● ★ Uranium
Cuivre	● ★ Cuivre
Manganèse	● ★ Manganèse
Phosphate	● ★ Phosphate

- Nombreux projets de nouvelles exploitations dans la région, sources de financement pour les gouvernements
- Opportunités d'attirer à Dakar les fournisseurs de références de services miniers qui vont investir et s'installer dans la région

¹ Capacités additionnelles prévues par les projets
 SOURCE : BMI, USGS, Metal Economics Group, Minsearch

Afrique : un potentiel de développement minier considérable



Source: Global Insight, Lions on the Move

112

III. La Gouvernance du secteur des mines

Sur le plan réglementaire, le Sénégal a déjà défini trois documents qui organisent la gouvernance des mines. Il s'agit du Code Minier institué par une Loi N°2003 -36 du 23 novembre 2003, de la Déclaration de Politique Minérale du 6 mars 2003, du Programme d'Appui au Secteur Minier (PASMI).

L'Etat s'est engagé à réaménager le code minier de 2003, en instituant une Commission à cet effet chargée d'élaborer un avant-projet de texte déjà disponible et soumis en partage au cours d'un atelier impliquant tous les acteurs. Le projet revêtu des dernières observations devrait être déposé auprès du Ministre de l'Industrie et des Mines qui le soumettra au Gouvernement. Les travaux de révision sont adossés à un certain nombre de documents de travail déjà largement partagés. Il s'agit :

- du mémorandum de la Chambre des Mines du Sénégal ;
- de l'étude la Banque Mondiale sur le cadre légal et réglementaire du secteur minier au Sénégal ;
- de l'aide-mémoire du FMI sur la fiscalité minière au Sénégal ;
- du rapport d'Amnesty International sur le secteur des mines du Sénégal et le respect des droits humains ;

- de la réglementation communautaire UEMOA et CEDEAO ;
- et de la Vision Minière Africaine.

Les nouvelles dispositions préconisées visent notamment à mieux exploiter les mines de la Falémé et de multiplier par trois la production de l'or. Elles contribueraient, de fait, à lever les contraintes portant notamment sur le caractère inadapté du cadre régulateur du secteur marqué par une multiplicité d'interlocuteurs. Elles pourraient également réduire les longs délais pour la délivrance de permis d'exploitation ainsi que les lourdeurs administratives.

Le nouveau texte sera articulé avec les objectifs retenus dans le cadre du PSE de porter, à l'horizon 2020, la production annuelle entre 15 et 20 millions de tonnes de minerais de fer, 2,5 millions de tonnes de phosphates, 3 millions de tonnes d'acide phosphorique, 17 tonnes d'or correspondant au triplement de la production actuelle et 90 000 tonnes de zircon». L'atteinte de ces objectifs est liée à la mise en œuvre des projets tels que :

- la relance de l'exploitation du fer de la Falémé avec le développement du port minéralier de Bargny et d'un chemin de fer ;
- le développement de la filière phosphate-fertilisant ;
- l'accélération de l'exploitation des gisements de zircon et des mines aurifères ;
- l'encadrement de l'activité d'orpaillage ;
- et le développement d'un hub minier régional.

En matière artisanale, l'adoption récente d'un arrêté portant organisation de la profession d'orpaillage et d'un arrêté délimitant les couloirs d'orpaillage consacre une avancée majeure dans le secteur. Ce dispositif sera complété par un arrêté interministériel portant définition des modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptoirs d'achat de métaux précieux.

La réalisation de toutes les actions retenues devrait se traduire la création d'un nouveau secteur devant drainer des investissements directs étrangers, créer un volume significatif d'emplois, dynamiser les exportations et constituer un moteur de la croissance économique. Compte tenu de l'impact de ces projets, la part des secteurs de l'industrie et des mines est, en effet, projetée à 33% du PIB en 2015, 34,7% en 2018 et 47% en 2023. Sur une période de 10 ans, les schémas envisagés laissent entrevoir une réelle transformation de la base productive nationale.

IV. Principales composantes du projet « hub minier régional »

Le projet « hub des services miniers » se veut un moyen de mettre de faire du Sénégal un centre de ressource pour l'activité minière en Afrique de l'Ouest. A cet effet, la feuille de route prévoit l'attrait de grands groupes miniers et industriels susceptibles d'assurer l'offre de biens et services pour susciter l'implantation de compagnies. Plus spécifiquement, l'aménagement de parcs et zones, la définition d'une législation adaptée et d'une plateforme d'informations sur l'ensemble des facteurs qui structurent l'économie minière sont au cœur du processus.

4.1. Objectifs principaux

Le projet de développement d'un hub minier régional participe de la volonté des autorités de faire du Sénégal un centre de référence pour l'activité minière en Afrique de l'Ouest. Dans ce cadre, il s'agira d'œuvrer à doter le Sénégal d'un plateau technique minier et des services rattachés, afin

de mieux valoriser le potentiel local et se positionner comme centre de ressources opérationnel en Afrique de l'Ouest. A cet effet, le projet est articulé autour de trois 3 cadres d'activité à savoir :

- la promotion de la disponibilité de services miniers,
- le développement de la logistique ;
- la mise en place d'un cadre académique adapté.

4.2. Contenu du projet

Au plan opératoire, le projet « Hub minier régional » entend mettre en place un plan d'action ambitieux pour attirer les partenaires industriels, les équipementiers, les fournisseurs de services et édifier des écoles pour répondre aux besoins en ressources humaines exprimées en Afrique de l'ouest.

Le plan prend en compte l'essor du secteur des mines dans la région (Guinée, Mauritanie, Mali), attirant de très nombreux acteurs et induisant plus de 100 milliards de dollars d'investissements. Il souligne la nécessité d'une impulsion très forte de l'Etat pour gagner la course de vitesse avec les concurrents. A cet égard, la feuille de route implique la mise en place au plus vite d'un plan d'action structuré pour faire venir les opérateurs miniers. Il est décliné sur les options ci-après :

- Mise en place d'une équipe de projet de comprise entre 5 et 10 profils expérimentés
- Etablir un Business plan cible et un calendrier détaillé (cartographie des entreprises à cibler)
- Mettre en place un cadre de régulation favorable (lois, règlements, zone économique spéciale)
- Promotion internationale du Sénégal et recherche de partenariats structurants ;
- Définition d'un Partenariat stratégique avec le Québec / Canada, France, Maroc, etc.
- Démarches proactives ciblant des opérateurs stratégiques (DHL, Caterpillar, Barloworld)
- Construction des infrastructures requises (business park, centre de maintenance)
- Mise en place de filières de formation dédiées (opérateurs de maintenance)

Concrètement, le projet fournit aux parties prenantes un cadre commun pour édifier des infrastructures, des services et des capacités humaines afin d'intégrer les réseaux, stimuler les investissements, accélérer la croissance et créer des emplois. Le Plan d'action prioritaire comporte les objectifs à long terme, jusqu'à 2020, reposant sur 3 composantes, à savoir :

- **Hub de services**, notamment : Sous-traitance opérationnelle, y compris catering, matériaux de base et facility management, conseils stratégiques analyse d'échantillons, expertise juridique, etc ;
- **Hub logistique**, notamment : mise en place de centres de distribution stockant et offrant des consommables, pièces de rechange et équipements, transport et autres supports et matériels logistiques ;
- **Hub académique**, notamment : création de centres de formation (techniciens et ingénieurs des mines), écoles spécialisées pour opérateurs miniers.

4.3. Principaux axes de travail

La mission du Chef de projet est de favoriser l'implantation des principaux acteurs dans les secteurs visés. A cet effet, il entend réaliser, dans le cadre de son équipe, une série de diligences visant l'atteinte des objectifs précités. Les actions prioritaires définies à cet égard, reflètent le besoin de mettre en place une politique fondée sur la concertation avec les principaux acteurs et partenaires susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs visés. Dans ce cadre, un ciblage a été opéré sur les administrations, le secteur privé, les partenaires au développement, la société civile, les investisseurs privés, les collectivités locales, etc.

4.3.1. Définition des parties prenantes

Un noyau dur de structures a été proposé pour constituer les points de référence sur tous les domaines relevant des mines. Ces structures, qui seront la base du Comité de pilotage, devront chacune dans son domaine de compétence apporter une expertise et livrer des attentes et une vision du déroulement du projet. En particulier, il s'agira de partager avec elles les facteurs pouvant être pris en compte pour une exploitation optimale des ressources minières au Sénégal. Sur cette base, les parties prenantes sont constituées ainsi qu'il suit.

- **Le Ministère de l'Industrie et des Mines** : ce département devra constituer la référence technique du projet, par la mise à disposition des ressources diverses, notamment son expertise dans le domaine. Le ministère chargé des mines devra également donner des avis pertinents sur certains aspects spécifiques portant sur le choix de certains partenaires, les accords à nouer et l'historique de la politique du secteur au Sénégal ;
- **Le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan** qui sera chargé de faciliter l'accès à une assiette foncière pour recueillir les investisseurs désireux de s'implanter dans le hub ;
- **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** : ce ministère se focalisera sur le volet académique du projet. Dans ce cadre, il devra être impliqué pour éclairer les décisions en matière de formation. Ainsi, est-il déjà saisi pour des rencontres relatives à la production d'un document de cadrage dans la formation sur les mines, notamment les dernières orientations définies par le Gouvernement. Par ailleurs, à travers ses structures habilitées, le ministère pourrait aider à la définition de nouvelles curricula, de relations de partenariat avec des instituts et centres de recherche de référence à l'étranger ;
- **L'Institut des Sciences de la Terre (IST)** : l'IST constitue le principal centre d'expertise dans le secteur de la géologie. Cette école de référence dispose d'une longue expérience dans des travaux en étroite relation avec les mines. C'est pourquoi, il est apparu opportun de l'impliquer dans le dispositif de partage, afin de capitaliser ses connaissances en matière d'analyse de sols, de formation et d'autres sous secteurs afférents aux mines ;
- **Le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement** : l'implication de ce département traduit le besoin d'articuler le projet avec l'aménagement d'infrastructures d'accès aux sites miniers. La dimension infrastructure permettrait une exploitation du fer de la Falémé et des phosphates de Matam. Plus généralement, les mines trouvent une relation fonctionnelle avec les infrastructures singulièrement en ce qui concerne l'ingénierie d'ouvrages la gestion de travaux ou d'exploitation dans le domaine minier ainsi que le génie civil et le BTP ;
- **Ministre de l'Environnement et du Développement Durable** : Ce département devra apporter sa contribution au projet sur les aspects relatifs à la sauvegarde de

l'environnement, notamment les dispositions juridiques et pratiques. Par ailleurs, il s'agit de mettre en place un mécanisme d'accélération de procédure d'obtention de quitus, dans le respect des normes en vigueur ;

- **De la Haute Autorité pour la Zone Economique Spéciale (HAZES) :** La Zone Économique Spéciale de Dakar a pour objet d'offrir un ensemble d'infrastructures et de services qui assurent aux entreprises les meilleures conditions d'exercice de leurs activités. La ZESI comprendra notamment un parc industriel, des espaces de services, des bureaux et une plate-forme logistique. L'agrément d'une entreprise dans la zone donnera droit à des avantages fiscaux pour une durée de 50 ans, l'exonération de droits de douanes sur les équipements et matières premières, l'admission en franchise de tout droit de douane Et l'exonération du paiement de tout impôt sur le revenu.
Sur cette base, la zone représente une opportunité pour le projet « hub minier régional » dans la mesure où elle peut constituer un point d'accueil pouvant abriter des entreprises désireuses de s'investir dans les mines notamment dans la sous-traitance et les systèmes afférents aux services en amont et en aval de l'activité.
- **La Chambre des Mines du Sénégal :** l'implication des organisations patronales du secteur privé reflète la nécessité de constituer une base à la politique de valorisation du secteur minier, conformément aux orientations des plus hautes autorités. Il s'agit par ce biais de saisir les capacités de réponse des entreprises aux demandes potentielles en matière de services miniers et de sous-traitance ainsi que d'autres aspects relevant de l'exploitation optimale des ressources minières au Sénégal.
- **Agence de promotion des sites industriels (APROSI) :** le Sénégal s'est doté d'une véritable politique de développement de sites ayant pour vocation de constituer une infrastructure de base susceptible d'abriter des unités de maintenance, des usines et autres hangars. L'idée est d'aménager plus de 50 hectares rééquipés de toutes les concessions (énergie, eau, téléphone, assainissement) et connectés aux infrastructures aéroportuaires et routières pour assurer la fluidité des transports. Sur cette base, les investisseurs nourrissant un intérêt pour le projet pourraient y trouver des commodités utiles à la mise en œuvre de leur projet d'implantation au Sénégal.

Par delà ces structures, le Chef de projet se réserve la possibilité de faire recourir à toute personne physique ou morale susceptible d'aider à une mise en œuvre du projet.

4.3.2. Etudes techniques et documentation

En matière de documentation, le Chef de projet a inscrit dans son macroplanning une série de travaux à réaliser en amont pour constituer un recueil d'informations critiques pour des opérateurs susceptibles d'être approchés en vue de s'établir au Sénégal. S'agissant des études prévues, qui feront l'objet de termes de référence, elles ont notamment trait à :

- **un guide des mines :** qui fera ressortir les informations pertinentes incluant la présentation du cadre macroéconomique du Sénégal, les ressources minières, la réglementation, les réformes du secteur ainsi que les atouts et potentialités du pays. Outre les opérateurs économiques désireux d'exercer leurs activités au Sénégal, le guide des mines constitue pour les décideurs politiques, les instituts de recherche et le citoyen un instrument privilégié d'information sur le cadre des mines au Sénégal. Dans cette perspective, il rend compte des réformes mises en œuvre, des formalités administratives pour le commerce et des

progrès accomplis ainsi que des grandes tendances et mutations structurelles qui caractérisent le climat des affaires sur les mines au Sénégal ;

- **une estimation des besoins des miniers d'Afrique de l'Ouest:** cette étude est liée au besoin de définir la taille du marché sénégalais en matière d'économie minière, les ressources techniques utiles à la conduite normale du projet et les disponibilités. Cette étape permettra de mieux affiner les cibles internationales à atteindre par les roadshows et les démarches de promotion à l'internationale. Il s'agit de disposer d'une masse critique d'informations sur le secteur par un recours à des réponses fournies par des professionnels du secteur déjà confrontés aux réalités du terrain sur les trois segments du projets ;
- **un mémorandum d'entretien,** prenant en compte les attentes formulées par des personnes interrogées sur la base de la grille d'entretiens annexée. Il s'est agi d'élaborer un rapport déclinant les différents points de vue exprimés dans le cadre de la mise en œuvre du projet

D'autres études porteront sur :

- une enquête de terrain sur la formation dans les mines ;
- la faisabilité d'une école des mines ;
- le développement d'un centre de maintenance industrielle ;
- la réalisation d'un business park ;
- la création d'un delivery center.